



Préavis 7/2022

**Addenda au PACom « Aux Prés de Bamps » Changement d'affectation des parcelles
N° 513 et 515**

EXTRAIT

**du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022 du
Conseil communal de Forel (Lavaux)**

Présidence : Madame Corinne Rouge

Le Conseil communal de Forel (Lavaux)

Vu le préavis municipal n° 7/2022,
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, l'addenda au plan d'affectation communal « Aux Prés de Bamps » et son règlement soumis à l'enquête publique du 13 mai au 13 juin 2022.
2. D'abroger à l'intérieur du périmètre de l'addenda toutes les dispositions antérieures contraires, notamment celles du Plan général d'affectation « Aux Prés de Bamps » approuvé le 4 avril 2005.

Ainsi délibéré en séance du 13 octobre 2022.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Corinne Rouge

Lizbett Décombaz


Présidente


Secrétaire

